



La section fermée pour femmes, qui pourra accueillir une centaine de détenues et sera mise en service la première, a été présentée pour cette visite-inauguration, d'autres zones n'étant pas encore tout à fait prêtes. © BELGA

La prison de Haren est prête à accueillir ses premières détenues

C'est ce vendredi que le « village pénitentiaire » de Haren a été officiellement inauguré. Ce mastodonte du nord de Bruxelles accueillera à terme 1.190 détenus en divers espaces de petite taille.

LAURENCE WAUTERS

Policiers, drone de surveillance, contrôle scrupuleux de l'identité des invités à l'entrée : c'est sous haute surveillance que l'inauguration de la nouvelle prison de Haren s'est déroulée vendredi en présence du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne (Open VLD), sur qui planent des menaces d'enlèvement et qui, depuis l'arrestation de quatre suspects le week-end dernier, est sous surveillance rapprochée.

Le nouvel établissement pénitentiaire est destiné à remplacer à terme

la « prison de Bruxelles », qui inclut celle de Saint-Gilles (pour les hommes en détention préventive), celle de Forest (pour hommes condamnés, avec une annexe psychiatrique) et celle de Berkendael (pour les femmes en préventive, condamnées et celles qui sont internées). Mais, dans un premier temps, un planning de déménagement n'a encore été ébauché que pour Berkendael (entre 70 et 80 femmes, auxquelles s'ajoutent un ou deux bébés), qui migreront là en octobre, et pour les 170 prisonniers de Forest en novembre.

Une nouvelle profession

La prison est vaste, mais conçue en une quarantaine d'« unités de vie » accueillant chacune d'une dizaine à une trentaine de personnes, des « petites communautés » rassemblant les prisonniers selon leur profil : « On ne mettra pas un jeune primo-délinquant avec des criminels récidivistes », a expliqué le ministre Van Quickenborne. « L'accent est mis sur l'aspect humain, en apprenant aux détenus à vivre ensemble et à prendre leurs responsabilités. Ce n'est que comme ça qu'on pourra les aider à se réinsérer dans la société. » Il faut savoir qu'actuellement en Belgique, sept détenus sur dix repassent devant le juge après leur libération...

Supprimer la surpopulation carcérale

d'ici à 2030, améliorer les conditions de détention, faire baisser le taux de récidive : tels sont les trois objectifs poursuivis par les « prisons du XXI^e siècle », a ajouté le secrétaire d'Etat en charge de la Régie des bâtiments, Mathieu Michel (MR).

Une nouvelle profession émerge à Haren, puisque si l'agent pénitentiaire poursuit son travail comme avant sous l'appellation d'« assistant de sécurité », il peut aussi, moyennant formation complémentaire et examen, se muer en accompagnateur de détention, qui encadrera les prisonniers en vue de leur réinsertion. Environ 350 emplois restent encore ouverts pour que la prison puisse tourner à 100 %, a confirmé le directeur de la prison de Bruxelles, Jurgen Van Poeck. Au total, la justice cherche à recruter (non sans difficultés) 1.200 nouveaux effectifs (agents pénitentiaires, assistants sociaux, personnel administratif...) dans les deux ans à venir.

Faire oublier la prison...

Accueilli par un vaste bloc de béton abritant l'entrée et ses zones de contrôle, le visiteur pénètre ensuite, après un passage dans une cour que le survol des avions de Zaventem rend bruyante, dans le bâtiment principal, « l'hôtel de ville » lui aussi en bloc, dont l'acoustique a été, comme le reste des constructions, adaptée à cette

proximité avec l'aéroport. Le bâtiment compte des classes à l'équipement flambant neuf, de petites salles de jeu pour les enfants rendant visite à leurs parents, des zones dédiées à la pratique du sport, et certaines pièces sentent encore la peinture fraîche. Les loges qui déterminent dans quel endroit on se trouve représentent un dauphin, une étoile de mer ou encore une tortue pour tenter de faire oublier la détention, que l'épaisseur des portes, la hauteur des murs et les caméras rappellent toutefois à chaque instant.

La section fermée pour femmes, celle qui pourra accueillir une centaine de détenues et qui sera mise en service la première, a été présentée pour cette visite-inauguration, d'autres zones n'étant pas encore tout à fait prêtes. Là aussi, les concepteurs ont tenté, dans la signalisation, de faire oublier la prison : les différentes parties du bâtiment sont dénommées « forest house », « tropical house » ou encore « ocean house ».

Mais à l'entrée dans la cellule, certes dénuée de barreaux et dotée d'un lit avec matelas, d'étagères impeccables et d'une télévision, on ne sait réprimer un sentiment d'oppression. On est loin, très loin des cellules délabrées qui valent à l'Etat belge d'être régulièrement condamné pour traitements dégradants. Mais l'absence de liberté ne peut se faire oublier.

En chiffres

- 1.190** Le nombre de détenus que peut accueillir la prison.
- 328** En millions d'euros, le coût de la construction qui a débuté en 2018.
- 40** En millions d'euros toujours, la redevance annuelle, payable pendant 25 ans, avant la rétrocession à l'Etat belge.
- Ce montant d'un milliard au total comprend la construction, le financement, l'entretien des bâtiments et des terrains.**
- 15** En hectares, la superficie du site.
- 1.200** En mètres, la longueur du mur d'enceinte.
- 37.000** En m², la superficie des espaces verts, qui comptent 652 arbres.

La grippe aviaire s'invite dans un certain flou

Alimentée par des lâchers de faisans destinés à la chasse, la grippe aviaire qui frappait la commune de Clavier toucherait à sa fin ? La chasse va être à nouveau autorisée. Des experts s'inquiètent cependant.

MICHEL DE MUELENAERE

Faut-il se préparer à vivre sous la menace permanente de la grippe aviaire ? On n'en est pas encore là, mais les experts s'inquiètent. Alors que l'apparition du H5N1 suivait les périodes de migration des oiseaux sauvages, le virus semble étendre sa présence, contraignant les élevages de volailles au confinement. Et s'il frappe de préférence les oiseaux d'eau, il affecte d'autres volatiles sauvages. Voire - plus préoccupant - des mammifères. « Cette année-ci est exceptionnelle au niveau épidémiologique », confirme un expert. « C'est un changement majeur. » Jusqu'à présent, le virus

a surtout frappé la Flandre : 14 contaminations chez des particuliers ou des professionnels détenteurs de volailles. Seul foyer majeur en Wallonie, la commune de Clavier (province de Liège) avec au moins trois lieux touchés : Hoyoux, St-Fontaine/Pailhe et Vervoz. A Hoyoux, l'épicentre, le virus venu en bernache a trouvé un incubateur idéal parmi les 15.000 faisans et canards d'élevage qui venaient d'être relâchés pour servir de cible aux chasseurs de loisir. « Avec des densités pareilles, les animaux agissent comme un bioréacteur », analyse Annick Linden, experte à l'ULiège. « Cela amplifie le virus bien plus que si les densités sont plus faibles. »

S'ils se sont montrés peu mobiles, les faisans ont massivement contracté le virus. Huit mille selon l'administration wallonne - 13.000, disent des sources locales - en seraient morts. Ils ont contribué à répandre le virus : des cadavres de merles, hérons, milan royal, buses ont été retrouvés au début de l'épisode. Ensuite, plus rien n'a été communiqué. Combien au total ? Selon le patron du

Demna (étude du milieu naturel et agricole), Marc Herman, leur nombre serait faible. Mais on ne dispose d'aucun chiffre précis. « Les agents ont repéré beaucoup de rapaces qui tournaient dans les environs, mais n'ont constaté aucune mortalité spécifique. On peut supposer que la contamination de la faune sauvage n'est pas étendue. » Un cadavre de renard a été rapporté. Examen négatif, indique Linden.

Peu de chiffres

Rien à signaler ? Des experts jugent que des cadavres d'oiseaux sauvages, voire de mammifères, auraient pu ne pas être rapportés ; des renards, des fouines ou des rats laveurs auraient pu se nourrir des faisans morts. Le contrôle est difficile. L'Afscsa (agence fédérale alimentaire) est responsable de la surveillance des animaux domestiques. Faisans et canards sont domestiques tant qu'ils sont en élevage. Libérés, ils deviennent des oiseaux sauvages, sous compétence wallonne. Combien de lâchers ? « Il n'y a pas d'obligation de les signaler », dit Her-

man. Au sein de l'administration, pas facile de savoir qui fait quoi, ni si l'information circule de manière optimale entre les services de la chasse, de l'étude du milieu et de la conservation de la nature. Cerise sur le gâteau, les agents chargés du contrôle, qui travaillent « avec jumelle et longue vue » à partir des chemins publics, ne peuvent avoir accès aux propriétés privées pour vérifier si l'obligation de collecte et de destruction des cadavres est respectée et si les chiffres annoncés sont corrects. Cet accès est réservé aux officiers de police judiciaire.

L'administration rassure. Des naturalistes craignent un « problème majeur de conservation de la nature ». En tout cas, dit Linden, « il est dommage qu'on n'ait pas plus d'informations épidémiologiques » : « Combien d'animaux domestiques, combien d'oiseaux sauvages, de mammifères ? Il y a trop de discrétion autour de ce foyer, on aurait intérêt à savoir s'il reste des canards. » L'administration propose de lever l'interdiction de la chasse qui concernait 14 communes des environs à partir de mardi.